

Exonération plus value

Par Jenijo	
Bonjour,	

L'administration fiscale autorise le vendeur à bénéficier de l'exonération s'il vend son logement dans un délai d'un an après son départ.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles comment puis-je faire une demande de dérogation svp?

Merci par avance.